

## Règlement intérieur de la Beauvaisienne

### Course Loisir (nature)

**Le 10 septembre 2017 / 10h**

#### **Article 1 : Parcours et distance**

L'épreuve se déroule autour du plan d'eau du Canada à Beauvais. Le parcours de 10km reste inchangé par rapport à celui des années précédentes. Bien sécurisé, il permet désormais l'accueil de 500 coureurs et plus. Le parcours est consultable sur <http://boucathle.fr>

Les coureurs devront respecter le circuit proposé par les organisateurs et se conformer aux directives du personnel d'encadrement présent sur le circuit. Des Bénévoles en bicyclette ouvriront et fermeront le parcours.

#### **Article 2 : Participation**

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, âgés de **16 ans**, le jour de la course.

*Cette course n'est pas ouverte aux personnes utilisant des engins handisports, des bâtons de marche (marche nordique), des engins à roulettes (type rollers, planches ou dérivés), les engins tractés, portés ou poussés.*

*Les chiens même tenus en laisse ne sont pas autorisés.*

*Les accompagnateurs en bicyclette ne sont pas autorisés sous peine de disqualification du coureur assisté.*

Il est expressément indiqué que les coureurs participent sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation à la course implique l'acceptation du règlement par chaque coureur.

#### **Article 3 : Inscriptions**

##### ➤ **3-1 La course est ouverte :**

- ✓ Aux licenciés FFA, FF.tri, ou titulaire du pass running : joindre à l'inscription une copie de la licence en cours de validité. Aucune licence d'autre discipline ne peut donc servir à l'inscription.
- ✓ Aux licenciés FSCS, FSGT, UNSS, UGSEL, UFOLEP, portant la mention running en cours de validité.
- ✓ Aux non licenciés : joindre à l'inscription un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course pédestre en compétition, datant de moins d'un an à la date **du 10 septembre 2017.**
- ✓ Pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire à l'inscription. Téléchargeable sur le site boucathle.fr

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue comme responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste et aucune inscription ne sera enregistrée en cas de dossier incomplet.

- **3-2 Le tarif est de : 10€ pour tous**, 1 € par participant sera reversé à une association caritative de Beauvais (non définie à ce jour)
- ✓ Le paiement s'effectue en espèces ou par chèque à l'ordre du [Bouc Athlétisme](#).

### **3-3 Les inscriptions :**

- Par courrier jusqu'au **mercredi 6 septembre à l'adresse suivante : Bouc Athlétisme, Stade Ladoumègue, 24 rue de Tillé 60000 Beauvais**. Les inscriptions papiers envoyées après 6 septembre 2017 ne seront pas traitées (cachet de la poste faisant foi).
- En ligne [le-sportif.com](http://le-sportif.com) **jusqu'au jeudi 7 septembre 2017 - 20h**
- Au magasin Décathlon de Beauvais **jusqu'au vendredi 8 septembre 2017 jusque 20h**
- Au stade Ladoumègue, **le vendredi 8 septembre 2017 de 18h30 à 20h**, 24 rue de Tillé à Beauvais.

- [Les organisateurs se réservent le droit de stopper les inscriptions avant les dates et horaires indiqués si le nombre maximum d'inscrits devait être atteint avant les délais prévus.](#)

### **Le nombre des coureurs est limité à 550.**

- Les inscriptions sur place seront possibles le 10 septembre 2017 de 8h00 à 9h30 (précise) **que s'il reste des dossards de disponible et le paiement d'un supplément de 2 €.**
- Une information sur la clôture prématurée des places sera communiquée sur le site <http://boucathle.fr/> dès que l'ensemble des dossards sera vendu.

### **3-4 Le retrait des dossards**

- ✓ Le vendredi 8 septembre de 18h30 à 20h au **stade Ladoumègue**,
- ✓ Le samedi 9 septembre de 14 à 19h au **magasin Décathlon**,
- ✓ Le dimanche 10 septembre de 8h00 à 9h30 au **plan d'eau du Canada**.

### **Article 4 : Assurances**

Les organisateurs souscrivent une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

### **Article 5 : course**

Départ : 10h

Un ravitaillement d'eau est installé au 5<sup>ème</sup> km et un ravitaillement eau + collation à l'arrivée.

### **Article 6 : Chronométrage.**

Le chronométrage est assuré **la société DAG System Europe** avec un système de **dossards à puce**. Pour garantir la bonne tenue des résultats, il est rappelé que les coureurs sans dossard seront automatiquement éliminés de la course et empêchés de passer la ligne d'arrivée. Pour éviter tous malentendus, il est rappelé que le dossard est à fixer bien en évidence pendant toute la durée de la course **sur le torse du coureur**.

### **Article 7 : Classement, résultats et récompenses.**

L'ensemble des participants recevra un lot remis à la remise des dossards. Un classement pour chaque catégorie sera réalisé et récompensé par des trophées ou lots. Seront récompensés :

- ✓ Les 1ers, 2èmes, 3èmes au scratch féminin et masculin
- ✓ Les 3 premiers de chaque catégorie

Les résultats seront communiqués par le site <http://le-sportif.com>, et <http://boucathle.fr>

### **Article 8 : La sécurité**

La sécurité est assurée par des signaleurs bénévoles. Le service médical est assuré par **l'Association Départementale de la protection Civile**. Celle-ci peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons de santé. Tout coureur autorise l'organisation à lui faire donner les soins médicaux nécessaires et à le faire hospitaliser en cas d'accident ou d'urgence.

### **Article 9 : Droit à l'image**

Tout participant autorise expressément les organisateurs de la Beauvaisienne ou leurs ayants droit, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course, sur tous supports, y compris les documents promotionnels, et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur et ce sans prétendre à aucune contrepartie financière.

### **Article 10 : Annulation.**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **Article 11 : Code de bonne conduite.**

**Le dossard doit être placé sur le torse, visible tout au long de la course.** Dans un souci de respect de l'environnement chaque coureur s'engage à ne rien laisser, ni jeter sur le parcours ainsi que sur les abords de celui-ci (parking...) et à utiliser les poubelles mises à leur disposition.

### **Article 12 : Contrôle et modification.**

Les organisateurs de la course se réservent le droit d'effectuer tout contrôle en vue de favoriser le bon déroulement de la course. Les organisateurs se réservent aussi le droit de modifier ou d'interpréter le présent règlement. Tous les cas non prévus seront tranchés par les responsables de l'organisation de la course.

L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas, un concurrent ou un suiveur ne pourra faire valoir de

droit quelconque vis-à-vis de l'organisation. Le simple fait de participer implique la connaissance, l'acceptation et le respect du présent règlement.

L'équipe organisatrice de la course